



GUADELOUPE

fo.drfig971@dgfip.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/101/>

COMPTE-RENDU CAPL N°2 DU 18 JUILLET 2013 MUTATION DES INSPECTEURS

La CAPL initialement prévue le 11 juillet dernier s'est finalement tenue le 18 juillet.

Ordre du jour : - Mouvement local d'affectation des cadres B au 1^{er} septembre 2013
- Approbation du PV n°3 du 02/07/2012

aucune déclaration liminaire.

1/ Approbation du PV n°3 du 02/07/2012

Cette approbation est reportée à la prochaine CAPL.

2/ Mouvement local d'affectation des contrôleurs au 1^{er} septembre 2013

Filière fiscale

Nombre de contrôleurs titulaires affectés par la CAP nationale = 8

Ces contrôleurs ont tous obtenu satisfaction selon leurs vœux.

Nombre de contrôleurs affectés à la Disposition du directeur (ALD) = 11

10 contrôleurs ont obtenu satisfaction selon leurs vœux, 1 non affecté en CLD.

Nombre de contrôleurs demandant un détachement = 2.

Aucun n'a obtenu satisfaction.

Mouvement de mutations à Saint Martin = 3.

Ces contrôleurs sont affectés au SFIS de Saint Martin.

Il convient de noter que le projet du mouvement des agents ALD, en détachement et les mouvements internes ne font pas l'objet de discussions entre les OS et la Direction. Il s'agit d'une simple information apportée aux syndicats.

Filière Gestion Publique

Nombre contrôleurs affectés en Guadeloupe par la CAP nationale = 7

6 de ces contrôleurs ont tous obtenu satisfaction selon leurs vœux.

1 n'ayant communiqué de souhait (mais travaillant déjà à Ste Rose) a été affecté à la Trésorerie de Sainte Rose.

Nombre de demandes de mutation interne = 7

3 contrôleurs affectés actuellement à la Direction demandent à changer de service. Leur demande relève strictement de la décision du Directeur du Pôle Gestion publique.

2 ont obtenu satisfaction.

2 demandes n'ont pas été satisfaites.

FO DGFIP Guadeloupe s'est abstenue pour ces mouvements.

Explication : FO DGFIP ne pouvait pas voter contre, puisque certains agents ont obtenu satisfaction, mais il reste malgré tout trop de postes à pouvoir et notamment des postes en situation extrêmement tendues (voir en annexe notre déclaration liminaire de la CAPL n°1). Nous aurions apprécié que le DRFiP poursuive l'utilisation des passerelles afin de soulager ces services.

Les représentants FO DGFIP

Jocelyne GUINOT
Suppléante

Claude OTVAS
Expert

AVEC VOUS

POUR VOUS

MAIS PAS SANS VOUS.

DECLARATION LIMINAIRE CAPL N°1 DES INSPECTEURS DU 8 JUILLET 2013

Monsieur le Président,

FO DGFIP Guadeloupe prend acte de votre projet d'affectation.

Nous constatons que vous affectez un cadre A de la filière fiscale sur un poste Gestion publique. Il occupera un poste placé **au cœur de métier de la gestion publique: le conseil et l'expertise au service des collectivités.**
SOIT !

De ce fait, vous ne pouvez plus affirmer que les passerelles d'une filière à l'autre sont impossibles ou ne dépendent que du bon vouloir de la Direction générale.

Nous, FO DGFIP Guadeloupe, exigeons donc que les 17 postes de catégorie B et C, listés dans notre dossier technique, qui a été remis au Conseiller du Premier ministre et à vous même, soient pourvus de toute urgence afin de pallier les situations extrêmement tendues dans des services en sous-effectif chronique.

Pour mémoire, la liste des 17 postes : *Division CEPL-FDL, France Domaine Guadeloupe, Division Dépense, Trésoreries de Pointe-à-Pitre Municipale, Sainte-Rose, Pointe-Noire, Moule, Port-Louis, Baie-Mahault, SIE Basse-Terre Nord, SIP Grande-Terre Nord et Sud.*